

Jean-Pierre Sueur a soutenu ce mardi au Sénat une proposition de loi d'Alain Richard reprenant des dispositions qu'il avait lui-même présentées dans une proposition de loi votée dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale, à l'initiative de Michel Pélissard, président de l'Association des Maires de France, et par le Sénat à son initiative.

Ces dispositions permettent, lorsque toutes les communes appartenant à la même intercommunalité en sont d'accord, d'assouplir les règles existantes et donc de donner plus de liberté aux communes pour ce qui est du nombre de délégués de communes ainsi que de vice-présidents au sein des instances intercommunales.

Ces dispositions seraient applicables à financement constant concernant le montant global des indemnités perçues par les élus.

>> [Lire le compte-rendu intégral de l'intervention de Jean-Pierre Sueur](#)

.